

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 29 janvier 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-02-04**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 13
- Absents exc. 2
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
22 janvier 2015**Objet**
**Mise à disposition
gratuite d'une
parcelle communale****Date d'affichage**
30 janvier 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme BOULANGE R.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A	M. GIRARD G.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	M. MARTIN M.
	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

M. MARION Julien	: Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme MARTIGNON Sonia	: Pouvoir à Mme PREVOT Nadège

Mise à disposition gratuite d'une parcelle communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame Bottaro Stéphane domiciliés 1 rue de Metz à Silly-sur-Nied lui ont fait part de leur souhait de pouvoir disposer, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle référencée au cadastre section 12 n°226, à des fins de pâturage.

Il s'agit d'une surface de 1700 m², qui démarre à environ 36 mètres à l'arrière du jardin de la maison du N°3 chemin de la Nied (parcelle n°227), jusqu'à l'extrémité sud de la parcelle cadastrée.

Un projet de convention entre la commune de Silly-sur-Nied et Monsieur et Madame Bottaro est remis à chaque membre du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle section 12 n°226 à titre gratuit à Monsieur et Madame Bottaro,
- AUTORISE le maire à signer la convention.

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 janvier 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

